

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

SEANCE DU 10 JUIN 2013

---

Le dix juin deux mil treize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, par convocation en date du 31 mai 2013, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Membres en exercice : 14    Membres présents : 12    Votants : 12    Exprimés : 12

PRESENTS : Mmes RIOCREUX, CHILON, FRAISSE, BATONNEAU, BENESTON, DEZE, LAVIELLE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GUILBAUD, HALLIEN, NION  
Lesquels forment le quorum des membres en exercice.

EXCUSE : Mr GILBERTON

ABSENTE : Mme PAINBLANC

---

Il est donné lecture du compte-rendu du 06 mai 2013. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

- Monsieur NION signale la présence d'un nid de frelon asiatique à Chavannes.
- Monsieur POTIRON donne un compte rendu de la réunion de la commission tourisme de la CCPB qui s'est réunie en présence des représentants des Offices de Tourismes, des représentants des Communautés de Communes du Nord Ouest Tourangeau et du Pays du Bourgueil ainsi que des représentants des deux syndicats des vins Bourgueil et Saint Nicolas de Bourgueil. Le thème proposé est : Touraine Nature. C'est un projet porteur selon l'audit réalisé. Il indique que la journée extraction de bois mort (châtaigner) avec l'aide de Mr GENTY s'est bien déroulée. Il propose un atelier, au cours de l'été, « pelage de bois » afin de pouvoir réaliser la clôture du conservatoire. Un affichage sera fait en mairie afin de solliciter les Benaisiens qui souhaiteraient participer.
- Monsieur HALLIEN informe que suite à la proposition du Centre de Gestion concernant le recensement des collectivités d'Indre et Loire intéressées par la sensibilisation à la malvoyance pour les enfants des écoles primaires. Il propose d'y inscrire la municipalité de Benais. Le programme consiste à organiser un déjeuner à l'aveugle pour les enfants au sein de la cantine scolaire, pendant la journée du handicap qui se déroulera le jeudi 21 novembre 2013. L'école est très intéressée par ce sujet car le thème choisi pour leur projet éducatif 2013-2014 est : la Solidarité. Il informe qu'il y aura une présentation de l'exposition réalisée par les enfants sur Benais Autrefois lors du goûter des anciens le jeudi 13 juin 2013, dans le hall de la Salle des Fêtes.

Il indique qu'il n'y aura pas de changement de sens des tables dans la classe des CE1/CE2 malgré l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2013.

- Madame BATONNEAU informe le Conseil Municipal que les dernières modifications ont été apportées sur le plan de BENAIS. Le devis de 37 de création a été accepté pour un montant de 780 € HT pliage compris identique au 1<sup>er</sup> devis.
- Madame FRAISSE informe qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie suite au cambriolage à la buvette du stade. Des personnes sont passées par la toiture détériorant les tôles, les plafonds de la buvette et de l'arrière cuisine ainsi que la tireuse à bière appartenant à l'Association de foot.  
Elle déplore ces dégradations récurrentes qui anéantissent les travaux réalisés par les employés communaux ainsi que les bénévoles de l'Association.
- Monsieur BOISDRON indique que les travaux de sécurisation, réalisés par le Conseil Général à la demande de la municipalité, aux entrées de BENAIS, sont terminés.

### **2013-23 / AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Vote Pour : 12                      Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- Que les conditions statutaires d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe définies par le statut particulier du cadre d'emploi permettent à l'agent en poste de bénéficier d'un avancement de grade.
- Qu'il convient en conséquence de modifier le tableau des effectifs en :
  - 1) créant un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35/35ème,
  - 2) supprimant le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe préalablement créé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35/35ème,
- de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe préalablement créé.

Cette création interviendra à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013 après avis de la Commission Administrative Paritaire qui se réunira le 18 juin 2013. C'est pour cette raison que le dossier n'a pas été présenté plus tôt au Conseil Municipal.

### **2013-24 / RECRUTEMENT AU SECRETARIAT DE MAIRIE / VIREMENT DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 2.**

Vote Pour : 12                      Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent assurant les fonctions de Secrétaire de Mairie, il convient de recruter soit un Attaché, soit un Rédacteur, à temps complet pour assurer son remplacement, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013. Parallèlement, l'agent chargé de l'accueil et de la gestion administrative va être muté suite au transfert de compétences eau et assainissement, il convient donc de recruter un adjoint administratif, à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

La municipalité souhaite associer le Centre de Gestion d'Indre et Loire dans la démarche de recrutement d'un Attaché ou Rédacteur ainsi qu'un Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des devis du Centre de Gestion d'Indre et Loire d'un montant de 1 395.00 € TTC pour la procédure de recrutement d'un Attaché ou d'un Rédacteur et d'un montant de 630.00 € TTC pour la procédure de recrutement d'un Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits à la section de fonctionnement afin de régler ces prestations.

Les modifications budgétaires suivantes sont apportées :

FONTIONNEMENT

DEPENSES

C/6288 + 2 025,00 € C/022 - 2 025,00 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative n° 2.

**2013-25 / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal est invité à modifier le tableau des effectifs pour répondre à la procédure de recrutement au secrétariat de mairie. Suite à la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent assurant les fonctions de Secrétaire de Mairie, il convient de recruter soit un Attaché, soit un Rédacteur, à temps complet. En ce qui concerne le remplacement de l'agent chargé de l'accueil et de la gestion administrative qui va être muté suite au transfert de compétences eau et assainissement, il convient de recruter un adjoint administratif, à temps non complet. Ces changements doivent intervenir à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Il convient de modifier, également, le tableau des effectifs pour faire suite à un avancement de grade d'un agent des services techniques et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, d'établir le tableau des emplois de la commune comme suit :

Grade	Temps	Pourvu	A pourvoir
Personnel permanent stagiaire ou titulaire			
<b>Filière administrative</b>			
Attaché	35/35 <sup>ème</sup>		1
Rédacteur Principal	35/35 <sup>ème</sup>	1	
Rédacteur	17/35 <sup>ème</sup>	1	
Rédacteur	35/35 <sup>ème</sup>		1
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	20/35 <sup>ème</sup>		1
<b>Filière technique</b>			
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>		1
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	2	
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	32/35 <sup>ème</sup>	1	
<b>Filière culturelle</b>			
Assistant Spécialisé d'Ens. Artistique	20/20 <sup>ème</sup>	1	

**APPELS A PROJETS D'AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre du dispositif régional de financement « Cœur de Village » - volet Espaces Publics », adossé au futur Contrat Régional de Pays du Chinonais, avec une enveloppe additionnelle dédiée, il convient de définir les projets prioritaires pendant la durée du Contrat, soit de 2014 à 2017.

La municipalité a, depuis plusieurs années, réfléchi au projet d'aménagement du parking de la Salle des Fêtes ainsi qu'à divers aménagements du centre Bourg afin d'adapter dans de bonnes conditions de sécurité, le partage de l'espace dédié au stationnement et à la circulation des piétons pour accéder aux différentes salles communales (salle des fêtes, salle de conseil et de mariages, cantine, école de musique, ...).

Madame le Maire précise que les services de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADAC) vont être sollicités pour accompagner la mairie dans sa réflexion concernant cet aménagement et l'établissement du cahier des charges de marché de maîtrise d'œuvre (plans et estimatif financier). Le formulaire doit être envoyé au Syndicat Mixte du Pays du Chinonais avant le 12 juillet 2013.

### **CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que, suite à la réunion de territoire qui a eu lieu à la CCPB avec les services du Conseil Général 37 sur les Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS), il convient de prévoir l'inscription des projets de la commune et ce avant 18 juin 2013.

Cette contractualisation porte sur trois volets :

Volet 1 (projets départementaux) tels que : abattoir, maison de retraite, caserne de pompiers, voirie départementale...

Volet 2 (projets partagés) tels que : assainissement pour l'abattoir, accueil de loisirs, extension parking de la gare, modernisation de la patinoire, dernier commerce...

Volet 3 (projets locaux mais avec soutien financier du Conseil Général) tels que : travaux église de Restigné et Continvoir, projets d'aménagements touristiques sur La Chapelle sur Loire (liés au port, à la Maison Loire Nature, à l'embarcadère, etc), ...

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'inscrire, aux Contrats Départementaux de Développement Solidaire :

- l'école de musique Benais/La Chapelle sur Loire avec pour objectifs et enjeux locaux de l'opération : Enseignement de la musique et pratique collective afin de soutenir et développer la culture musicale en milieu rural
- l'aménagement de la Place du Foyer Rural avec pour objectifs et enjeux locaux de l'opération : Adapter dans de bonnes conditions de sécurité, le partage de l'espace dédié au stationnement et à la circulation des piétons pour accéder aux différentes salles communales (salle des fêtes, salle de conseil et de mariages, cantine, école de musique, ...).

### **2013-26 / CLASSEMENT DES MASSIFS FORESTIERS POUR LES INCENDIES DE FORET**

Vote Pour : 12 ..... Vote Contre : 0 ..... Abstention : 0

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire concernant le classement du massif « Forêt de Bourgueil et St Nicolas de Bourgueil Landes de St Martin » dont une partie se trouve sur la commune de BENAIS. Ce massif ayant plus de 500 ha et plus de 60 % d'espèces sensibles aux feux (résineux, landes) fait partie du classement des « massifs forestiers comme étant à risque élevé ».

Considérant que les évolutions climatiques annoncées laissent craindre une amplification des risques d'incendie de forêt consécutifs à de plus longues périodes de sécheresse, il est essentiel de protéger les populations et, pour cela, le code forestier stipule en son article L 132-1 que le Préfet peut classer certains massifs comme étant particulièrement exposés aux incendies de forêt.

La sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt et de la lande a émis un avis favorable lors de sa réunion du 26 mars 2013.

Le Conseil Municipal, après discussion, émet un avis favorable sur le classement du massif « Forêt de Bourgueil et St Nicolas de Bourgueil Landes de St Martin » dont une partie se trouve sur le territoire de BENAIS.

### **2013-27 / MODIFICATION DES TARIFS POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

Vote Pour : 12                      Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de définir les nouveaux tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée 2013.

Afin d'harmoniser les prix des cantines scolaires de Benais et Restigné, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les prix des repas des enfants mais seulement celui des adultes qui passera de 4.08 € à 4.10 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

En ce qui concerne les tarifs de l'école de musique, la décision est reportée à la prochaine séance suite à la réunion de la commission musique qui aura lieu le 19 juin 2013 à 18 H 00.

### **2013-28 / MARCHE PROGRAMME VOIRIE 2013**

Vote Pour : 12                      Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle, que par délibération en date du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention constituant le groupement de commandes auprès de la CCPB, pour le programme voirie 2013. Ce programme concerne :

- la réfection du revêtement de la chaussée qui relie la Rue de l'Enfumé à Grand'Mont
- la pose de bordures pour guider l'eau de ruissellement à Chavannes
- la réfection du revêtement de la chaussée à Saint Gilles, sur la partie communale

Suite à l'ouverture des plis d'appels d'offres, le Conseil Municipal,

☞ ACCEPTE le marché avec l'entreprise HARDOUIN Père et Fils de SOUZAY CHAMPIGNY 49, pour un montant de 37 625,42 € H.T. soit 45 000,00 € T.T.C.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **2013-29 / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE SENATORIALE**

Vote Pour : 12                      Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de la chaussée qui relie la Rue de l'Enfumé à Grand'Mont, les aménagements nécessaires à Chavannes pour guider l'eau de ruissellement et le revêtement de la chaussée à Saint Gilles, sur la partie communale.

Un devis estimatif a été réalisé pour un montant de 37 625.42 € H.T., soit 45 000 € T.T.C.

Le plan de financement est le suivant : Le montant global de 37 625.42 € H.T. en autofinancement sur le budget communal.

Madame le Maire précise que ces travaux sont susceptibles de recevoir une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'engager les dits travaux en 2013.
- SOLLICITE l'obtention d'une subvention au taux maximum au titre de la réserve parlementaire.
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux tant que la subvention ne lui aura pas été notifiée.
- RAPPELLE que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2013.
- DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Madame le Maire donne lecture d'un courrier des services départementaux de l'éducation nationale informant du départ de Mr FABRE, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Chinon, vers la circonscription de Joué les Tours à la rentrée prochaine.

☞ Monsieur BOISDRON informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré une personne du relais France d'Eure et Loir concernant le projet d'installation d'une borne textile par le Relais, membre d'Emmaüs France.

Après avoir examiné ce projet, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation d'une borne textile à côté des containers du SMIPE et autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat.

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêt de travail de l'agent des services techniques a été prolongé jusqu'au 11 août 2013. Pour assurer son remplacement, il est indispensable de poursuivre le contrat avec ITS, au moins jusqu'au 31 juillet 2013.

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Thé'Ado de Restigné a sollicité le prêt de la salle des fêtes les 5 et 6 avril 2014 afin d'y organiser deux représentations théâtrales. Le Conseil Municipal décide, s'agissant de soutenir une initiative portée par des adolescents, de donner son accord pour l'occupation de la salle des fêtes à titre gracieux.

☞ Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Comité d'Organisation du Concours d'« un des meilleurs ouvriers de France ». Ce concours aboutit à la délivrance d'un diplôme afin d'honorer le métier de professionnels talentueux. Cette information sera affichée au secrétariat de mairie.

☞ Madame CHILON informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec le représentant du groupe Elabor, un représentant de la gendarmerie, un représentant de la municipalité se déroulera le lundi 17 juin 2013 à 13 H 30 au cimetière de Benais. Cette réunion a pour but de rencontrer les personnes concernées par la procédure de reprise afin de recueillir leur décision de conserver ou non les concessions recensées dans le cadre de cette procédure. Madame le Maire précise avoir reçu différents courriers d'habitants du village qui attireraient l'attention du Conseil Municipal sur le fait de voir classer certaines tombes, qui pourraient revenir à la collectivité au terme de la procédure et qui présentent un intérêt patrimonial ou symbolique s'agissant de sépultures d'anciens combattants. Une réflexion va être engagée par la commission cimetière sur ce sujet.

☞ Madame le Maire indique qu'à la rentrée prochaine le RPI accueillera 8 enfants de La Chapelle sur Loire. Une visite des classes et de la cantine scolaire doit avoir lieu le 20 juin.

La commission des dérogations scolaires intercommunale se réunira à la rentrée de septembre 2013 afin de redéfinir les critères de dérogation.

☞ Madame le Maire donne un compte rendu de la visite du centre de formation de SDIS qui s'est déroulée le 7 juin laquelle elle a participé avec Mr BOISDRON. Ce centre se situe à Ballan Miré sur un site d'environ 22 hectares. Cette visite a permis de souligner à quel point les formations proposées aux sapeurs pompiers sont de très haute qualité.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 08 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.